

VERBATIM

Mise en œuvre d'un service de rebours virtuel et modalités de commercialisation des capacités de regazéification additionnelles sur les terminaux régulés d'Elengy

24 contributions ont été adressées à la CRE (voir liste en annexe) :

- 3 proviennent de Associations professionnelles;
- 17 proviennent de Fournisseurs, producteurs d'énergie et autres acteurs de marché;
- 3 proviennent de Gestionnaires de réseaux et d'infrastructures;
- 1 proviennent de Autres acteurs;

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
Associations professionnelles.....	7
UPRIGAZ	7
Fournisseurs, producteurs d'énergie et autres acteurs de marché.....	7
AXEGAZ Trading & Technologies SAS	7
TEGP	8
LNGAZ.....	8
Pietro Castelli (Gunvor International B.V. , Amsterdam, Geneva Branch, non officiel) (à publier anonymement)	9
ENGIE GNVERT.....	9
ENGIE.....	9
Enerjump	9
Shell Energy Europe Ltd.	9
Primagaz.....	10
Eni S.p.A.	10
Autres acteurs.....	10
QUESTION RELATIVE À LA POTENTIELLE MISE EN ŒUVRE DU SERVICE DE REBOURS VIRTUEL.....	10
Question 1 : Quelle est votre position concernant la mise en œuvre du service de rebours virtuel ? Si le service de rebours virtuel était mis en œuvre, quelles seraient, selon vous, les conséquences sur l'attractivité des terminaux méthaniers français ?.....	11
Associations professionnelles.....	11
FRANCE MOBILITÉ BIOGAZ.....	11
France gaz	11
UPRIGAZ	11
Fournisseurs, producteurs d'énergie et autres acteurs de marché.....	12
AXEGAZ Trading & Technologies SAS	12
TEGP	13
LNGAZ.....	13
Pietro Castelli (Gunvor International B.V. , Amsterdam, Geneva Branch, non officiel) (à publier anonymement).....	13
ENGIE GNVERT.....	13
ENGIE.....	13
ALTENS	14
Shell Energy Europe Ltd.	15
Enerjump	15
Molgas	15
Titan Clean Fuels	15

Mise en œuvre d'un service de rebours virtuel et modalités de commercialisation des capacités de regazéification additionnelles sur les terminaux régulés d'Elengy

Energy Traders Europe	16
Gestionnaires de réseaux et d'infrastructures.....	16
ELENGY.....	16
QUESTION RELATIVE À LES MODALITÉS DE COMMERCIALISATION DU SERVICE DE REBOURS VIRTUEL.....	17
Question 2 : Avez-vous des remarques concernant les modalités de commercialisation proposées par Elengy ?	17
Associations professionnelles.....	17
France gaz.....	17
UPRIGAZ	17
Fournisseurs, producteurs d'énergie et autres acteurs de marché.....	18
AXEGAZ Trading & Technologies SAS	18
TEGP	18
LNGAZ.....	18
Pietro Castelli (Gunvor International B.V. , Amsterdam, Geneva Branch, non officiel) (à publier anonymement).....	19
ENGIE.....	19
ALTENS	19
Shell Energy Europe Ltd.	19
Enerjump	19
Molgas	19
Titan Clean Fuels	20
Energy Traders Europe	21
Gestionnaires de réseaux et d'infrastructures.....	21
ELENGY.....	21
QUESTION RELATIVE À LA TARIFICATION DU SERVICE DE REBOURS VIRTUEL.....	22
Question 3 : Considérez-vous que la tarification du service de rebours virtuel proposée par Elengy est adaptée ?	22
Associations professionnelles.....	22
FRANCE MOBILITÉ BIOGAZ.....	22
France gaz.....	22
UPRIGAZ	22
Fournisseurs, producteurs d'énergie et autres acteurs de marché.....	22
AXEGAZ Trading & Technologies SAS	22
TEGP	23
LNGAZ.....	23
Pietro Castelli (Gunvor International B.V. , Amsterdam, Geneva Branch, non officiel) (à publier anonymement).....	23
ENGIE.....	23
ALTENS	24
Shell Energy Europe Ltd.	24
Enerjump	24

Mise en œuvre d'un service de rebours virtuel et modalités de commercialisation des capacités de regazéification additionnelles sur les terminaux régulés d'Elengy

Molgas	24
Titan Clean Fuels	24
Energy Traders Europe	25
Gestionnaires de réseaux et d'infrastructures.....	25
ELENGY.....	25
QUESTION RELATIVE AU CADRE DE RÉGULATION DU SERVICE DE REBOURS VIRTUEL.....	25
Question 4 : Considérez-vous que le cadre de régulation proposé par Elengy est adapté ? Considérez-vous qu'il faille envisager des mesures compensatoires pour les utilisateurs du service de regazéification, et quel devrait en être le niveau le cas échéant ?.....	25
Associations professionnelles.....	25
FRANCE MOBILITÉ BIOGAZ.....	25
France gaz	26
UPRIGAZ	26
Fournisseurs, producteurs d'énergie et autres acteurs de marché.....	26
AXEGAZ Trading & Technologies SAS	26
TEGP	26
LNGAZ.....	26
Pietro Castelli (Gunvor International B.V. , Amsterdam, Geneva Branch, non officiel) (à publier anonymement).....	27
ENGIE.....	27
ALTENS	27
Shell Energy Europe Ltd.	27
Enerjump	27
Molgas	27
Titan Clean Fuels	28
Energy Traders Europe	28
Gestionnaires de réseaux et d'infrastructures.....	28
ELENGY.....	28
QUESTION RELATIVE AU SERVICE PROPOSÉ PAR NATRAN	28
Question 5 : Avez-vous des remarques concernant l'offre, la tarification ou le cadre de régulation proposés par NaTran ?.....	28
Associations professionnelles.....	28
FRANCE MOBILITÉ BIOGAZ.....	28
France gaz	29
UPRIGAZ	29
Fournisseurs, producteurs d'énergie et autres acteurs de marché.....	29
AXEGAZ Trading & Technologies SAS	29
TEGP	29
LNGAZ.....	30
Pietro Castelli (Gunvor International B.V. , Amsterdam, Geneva Branch, non officiel) (à publier anonymement).....	30

Mise en œuvre d'un service de rebours virtuel et modalités de commercialisation des capacités de regazéification additionnelles sur les terminaux régulés d'Elengy

ENGIE.....	30
ALTENS	30
Shell Energy Europe Ltd.	30
Enerjump	30
Molgas	30
Titan Clean Fuels	31
Energy Traders Europe	31
Gestionnaires de réseaux et d'infrastructures.....	31
ELENGY.....	31
QUESTION RELATIVE AUX MODALITÉS DE COMMERCIALISATION DES CAPACITÉS ADDITIONNELLES	31
Question 6 : Etes-vous favorable aux modalités de commercialisation des capacités additionnelles proposées par Elengy ?.....	31
Associations professionnelles.....	31
France gaz	31
UPRIGAZ	31
Fournisseurs, producteurs d'énergie et autres acteurs de marché.....	32
AXEGAZ Trading & Technologies SAS	32
TEGP	32
LNGAZ.....	32
ENGIE GNVERT.....	32
ENGIE.....	32
ALTENS	32
Shell Energy Europe Ltd.	33
Enerjump	33
Molgas	33
Titan Clean Fuels	33
Energy Traders Europe	33
Gestionnaires de réseaux et d'infrastructures.....	33
Teréga.....	33
ELENGY.....	34
CONTRIBUTEURS À LA CONSULTATION PUBLIQUE.....	34
Associations professionnelles [3]	34
FRANCE MOBILITÉ BIOGAZ.....	34
France gaz.....	34
UPRIGAZ	34
Fournisseurs, producteurs d'énergie et autres acteurs de marché [14].....	34
AXEGAZ Trading & Technologies SAS	34
Primagaz.....	34
LNGAZ.....	34

Mise en œuvre d'un service de rebours virtuel et modalités de commercialisation des capacités de regazéification additionnelles sur les terminaux régulés d'Elengy

Pietro Castelli (Gunvor International B.V. , Amsterdam, Geneva Branch, non officiel) (à publier anonymement)	34
ENGIE GNVERT	34
ENGIE	34
Enerjump	34
ALTENS	34
Shell Energy Europe Ltd.	34
Molgas	34
NEVENYS	34
Eni S.p.A.	34
Titan Clean Fuels	34
Energy Traders Europe	34
Gestionnaires de réseaux et d'infrastructures [3]	35
ELENGY	35
Teréga	35
Dunkerque LNG	35
Autres acteurs [1]	35
Vitol	35

INTRODUCTION

Associations professionnelles

UPRIGAZ

A titre liminaire, l'UPRIGAZ souligne que les terminaux méthaniers ont pour fonction d'importer du GNL et ainsi de participer à la sécurité d'approvisionnement de la France et du marché intérieur européen. Ces terminaux dont l'utilité a été une nouvelle fois démontrée lors de la crise russo-ukrainienne ont été financés grâce à des réservations de capacité long terme assorties de clauses de ship or pay qui obligent ces expéditeurs long terme à acquitter le tarif d'utilisation des terminaux en toutes circonstances, qu'ils amènent des cargaisons de GNL ou non. Les tarifs arrêtés par la CRE et qui couvrent les CAPEX et les OPEX sont calculés pour couvrir l'ensemble des coûts de ces terminaux régulés. Ces expéditeurs supportent également le coût de la chaîne GNL en amont des terminaux.

Il est donc logique que ces expéditeurs long terme, dont la note technique de consultation rappelle qu'ils ont souscrit la totalité de la capacité des terminaux de Montoir et de Fos Cavaou et la quasi-totalité de la capacité de Fos-Tonkin, doivent continuer à bénéficier de la totalité des flexibilités du terminal, sans aucune dégradation de service.

En outre, l'UPRIGAZ souligne que les acteurs GNL de détail ont déjà la possibilité d'acheter du GNL auprès des différents expéditeurs présents dans les terminaux français, garantissant une concurrence effective pour les acteurs GNL de détail. Toutefois, cela ne permet pas aux acteurs de proposer un service de bioGNL satisfaisant aux critères de durabilité de RED (PoS avec mass-balance).

Fournisseurs, producteurs d'énergie et autres acteurs de marché

AXEGAZ Trading & Technologies SAS

Les réponses ci-après représentent la position de AXEGAZ Trading et Technologies SAS.

AXEGAZ Trading et Technologies SAS, est une société française qui opère sur les marchés européens du gaz avec une présence significative dans plusieurs pays européens. Membre de la bourse EEX, nous sommes un acteur du trading de gaz et de la distribution de GNL porté (Small Scale LNG) utilisé comme carburant pour les secteurs Routier et Maritime et comme combustible pour les Industriels qui ne sont pas raccordés au Réseau de Gaz. Notre engagement en faveur des énergies renouvelables se traduit par une offre diversifiée de gaz verts, notamment le biométhane et le bioGNL, qui représentent plus de la moitié de nos volumes de vente."

Global LNG

Les terminaux méthaniers français ont été développés uniquement sur la base d'engagements contractuels solides, reposant sur des réservations de capacité de long terme assorties de clauses de type ship or pay. Ces engagements financiers impliquent pour les expéditeurs le paiement de leur souscription indépendamment de leur utilisation. À cela s'ajoutent les coûts liés à la chaîne amont du GNL, également supportés par les expéditeurs afin de garantir la sécurité d'approvisionnement du marché français.

La proposition de mise en place d'un service de flux rebours requiert une vigilance particulière quant à ses implications économiques et contractuelles. Ce dispositif, qui a déjà fait l'objet de questions dans plusieurs concertations et auquel TotalEnergies a à plusieurs reprises exprimé son opposition, permettrait à des acteurs non engagés dans les contrats long terme d'accéder au GNL en cuve, sans en avoir assuré l'approvisionnement ni avoir négocié avec ceux qui en ont assuré l'approvisionnement. Ces mêmes acteurs n'ont pas davantage contribué aux investissements financiers des terminaux, ni même assumé les risques liés à la chaîne logistique du GNL. Une telle évolution créerait des déséquilibres et remettrait en cause les principes de responsabilité qui fondent le modèle actuel.

VERBATIM

Mise en œuvre d'un service de rebours virtuel et modalités de commercialisation des capacités de regazéification additionnelles sur les terminaux régulés d'Elengy

Par ailleurs, dans les terminaux où TotalEnergies est engagé à long terme, les capacités sont intégralement souscrites. Il est donc essentiel que les expéditeurs ayant souscrit ces capacités puissent bénéficier pleinement des flexibilités opérationnelles offertes par ces infrastructures. Réserver une partie de ces flexibilités à des tiers non engagés contractuellement reviendrait à modifier les services vendus par l'opérateur du terminal et conduirait à fragiliser l'équilibre économique du modèle et à créer une asymétrie de traitement entre les acteurs.

En outre, Global LNG souligne que, contrairement à l'argument avancé par Elengy, le service proposé ne contribuerait en rien à l'essor du GNL de détail puisque les acteurs de ce marché ont déjà la possibilité d'acheter du GNL auprès des différents expéditeurs présents dans les terminaux français, garantissant une concurrence effective pour les acteurs GNL de détail. Affirmer le contraire reviendrait à suggérer que les expéditeurs des terminaux français refusent de vendre du GNL aux baies de chargement des camions ce qui n'est, de toute évidence, pas le cas.

Il convient de noter que le service proposé considère des souscriptions journalières pour les expéditeurs à rebours quand les expéditeurs du terminal supportent des souscriptions pluriannuelles, ce qui biaise drastiquement la concurrence.

Enfin, l'attractivité des terminaux GNL repose avant tout sur leur disponibilité et leur fiabilité pour le service d'importation de GNL ou de rechargement de gros navires bien plus que sur l'introduction de nouveaux services dont les bénéfices restent à démontrer.

TEGP

Les terminaux méthaniers français ont été développés uniquement sur la base d'engagements contractuels solides, reposant sur des réservations de capacité de long-terme assorties de clauses de type ship or pay. Ces engagements financiers impliquent pour les expéditeurs le paiement de leur souscription indépendamment de leur utilisation. À cela s'ajoutent les coûts liés à la chaîne amont du GNL, également supportés par les expéditeurs afin de garantir la sécurité d'approvisionnement du marché français.

La proposition de mise en place d'un service de flux rebours requiert une vigilance particulière quant à ses implications économiques et contractuelles. Ce dispositif, qui a déjà fait l'objet de questions dans plusieurs concertations et contre lequel TotalEnergies a plusieurs reprises exprimé son opposition, permettrait à des acteurs non engagés dans les contrats long-terme d'accéder au GNL en cuve, sans en avoir assuré l'approvisionnement ni avoir négocié avec ceux qui en ont assuré l'approvisionnement. Ces mêmes acteurs n'ont pas davantage contribué aux investissements financiers des terminaux, ni même, assumé les risques liés à la chaîne logistique du GNL. Une telle évolution créerait des déséquilibres et remettrait en cause les principes de responsabilité qui fondent le modèle actuel.

Par ailleurs, dans les terminaux où TotalEnergies est engagé à long-terme, les capacités sont intégralement souscrites. Il est donc essentiel que les expéditeurs ayant souscrit ces capacités puissent bénéficier pleinement des flexibilités opérationnelles offertes par ces infrastructures. Réserver une partie de ces flexibilités à des tiers non engagés contractuellement reviendrait à modifier les services vendus par l'opérateur du terminal et conduirait à fragiliser l'équilibre économique du modèle et à créer une asymétrie de traitement entre les acteurs.

En outre, TotalEnergies Gas & Power (TEGP) souligne que, contrairement à l'argument avancé par Elengy, le service proposé ne contribuerait en rien à l'essor du GNL de détail puisque les acteurs de ce marché ont déjà la possibilité d'acheter du GNL auprès des différents expéditeurs présents dans les terminaux français, garantissant une concurrence effective pour les acteurs GNL de détail. Affirmer le contraire reviendrait à suggérer que les expéditeurs des terminaux français refusent de vendre du GNL aux baies de chargement des camions ce qui n'est, de toute évidence, pas le cas.

Il convient de noter que le service proposé considère des souscriptions journalières pour les expéditeurs à rebours quand les expéditeurs du terminal supportent des souscriptions pluriannuelles ce qui biaise drastiquement la concurrence.

Enfin, l'attractivité des terminaux GNL repose avant tout sur leur disponibilité et leur fiabilité pour le service d'importation de GNL ou de rechargement de gros navires bien plus que sur l'introduction de nouveaux services dont les bénéfices restent à démontrer.

LNGAZ

VERBATIM

Mise en œuvre d'un service de rebours virtuel et modalités de commercialisation des capacités de regazéification additionnelles sur les terminaux régulés d'Elengy

Aujourd'hui fournisseur de GNL sur le marché Français espagnol et portugais, je trouve l'accès au rebours une bon outil pour libérer le marché et améliorer la concurrence. C'est un outil qui est fait en Espagne et Portugal aujourd'hui.

Aujourd'hui le monopole est porté par Total qui applique ses conditions sans tenir en compte le marché et les clients, juste ses intérêts économiques.

Gunvor International B.V. , Amsterdam, Geneva Branch (non officiel)

Dear Sirs,

we welcome this initiative as it brings the French system up to speed with the other European gas markets like Belgium, Spain, Italy, Portugal, Greece. In all these countries the reverse flow or virtual liquefaction is in force.

ENGIE GNVERT

Ce service, déjà proposé par nombre d'autres terminaux méthaniers et Europe, améliorerait la flexibilité et la compétitivité des offres de GNL small scale sur les terminaux. GNVERT, filiale du groupe ENGIE et leader français de la distribution de GNV en France avec notamment 25 stations GNL, est par conséquent favorable à cette évolution.

ENGIE

ENGIE discerne un intérêt dans la proposition de service de rebours virtuel, celui de favoriser le développement du marché du bioLNG *small scale*. ENGIE n'est donc pas opposée à la mise en place de ce service de rebours virtuel, tout en formulant deux conditions pour cela :

- Ce service ne doit générer aucune nouvelle contrainte pour les expéditeurs de l'amont qui importent du GNL, réservent et utilisent la capacité (*large scale* LNG). La proposition faite par Elengy paraît satisfaire cette condition - même si davantage de détail et d'explicitation des règles de séquençement serait sans doute utile.
- Améliorer le partage de la valeur. Le service ne peut exister que parce que du GNL est ramené en cuve par les expéditeurs amont (acteurs *large scale* LNG). Il apparaît donc naturel que les revenus de ce service leur soient restitués. Sur ce point, les propositions avancées dans la consultation ne sont pas suffisantes et doivent être améliorées en (a) mettant en place une restitution des recettes entre 90% et 100% au CRCP, et (b) envisageant un discount tarifaire pour les expéditeurs sur la composante variable du tarif de déchargement ou de regazéification comme semble le proposer la CRE.

Enerjump

ENERJUMP conçoit et exploite des stations GNV en France depuis 2017.

50 % de ces stations sont connectées au réseaux de Gaz et 50% sont non connectées au réseaux.

A ce titre, ENERJUMP utilise du GNL dans ses stations.

C'est à ce titre que nous participons à cette consultation sur un projet d'évolution que nous jugeons très favorablement.

Shell Energy Europe Ltd.

Mise en œuvre d'un service de rebours virtuel et modalités de commercialisation des capacités de regazéification additionnelles sur les terminaux régulés d'Elengy

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation publique relative à l'introduction d'un service de rebours virtuel, Shell souhaite apporter sa contribution en tant qu'acteur engagé dans le développement du marché du GNL et du bio-GNL en France et en Europe.

Primagaz

Primagaz distribue du gaz naturel pour véhicules (GNV) au travers d'un réseau de 15 stations réparties sur l'ensemble du territoire français. Ces stations ne sont pas connectées au réseau de gaz, elles fournissent donc aujourd'hui principalement du GNL (gaz naturel liquéfié) en attendant demain de proposer du bioGNL (biométhane liquéfié) à des clients transporteurs routiers opérant majoritairement sur du transport de longue distance.

Primagaz soutient la mise en œuvre d'un service de rebours virtuel proposé par Elengy. C'est une solution pragmatique permettant à la fois de renforcer l'offre de biométhane et de l'étendre aux acteurs non connectés aux réseaux de gaz (fournisseurs, utilisateurs).

En effet, le rebours permet aux distributeurs d'utiliser du gaz dans un terminal interconnecté et de le liquéfier par équivalence de biométhane. Pour cela, cette solution utilise d'une part l'infrastructure d'un terminal GNL connectés au réseau gazier européen et d'autre part un producteur de biométhane également connecté à ce réseau. L'achat de bio-GNL entraîne l'injection d'un volume équivalent de biométhane dans le réseau gazier, vérifié via la directive européenne sur les énergies renouvelables (RED). Cette approche optimise l'utilisation des infrastructures existantes, évite une consommation d'énergie et des émissions de GES inutiles. **L'intégrité de la chaîne de traçabilité est garantie par la mise en œuvre d'un système certifié de bilan massique.**

La solution de rebours donne ainsi accès aux garanties d'origine pour les stations et clients non raccordés aux réseaux de gaz. Cela permet un traitement identique avec les stations déjà connectées. **Cette solution constitue également le seul moyen pour les distributeurs non raccordés aux réseaux d'apporter à leurs clients des preuves de durabilité, compatibles avec la future Union Database, essentielles pour se mettre en conformité avec les futures réglementations IRICC et ETS2.** Les clients transporteurs, attirés par cette solution permettant de décarboner leur activité, vont dès lors accroître leur demande et ainsi soutenir la production de biométhane au niveau européen.

La solution de rebours virtuel est donc particulièrement vertueuse pour développer la production et l'usage de biométhane dans son ensemble. Elle est aussi essentielle pour développer le biométhane aux acteurs qui ne sont pas raccordés aux réseaux de gaz naturel (sachant la quasi-totalité des méthaniseurs sont aujourd'hui connectés aux réseaux). Enfin, cette opportunité constitue une excellente solution dans l'attente de faire bénéficier aux clients d'un biométhane « liquéfié à la ferme » produit localement et distribué en boucle courte, une perspective sur laquelle travaillent plusieurs PMI françaises innovantes.

Eni S.p.A.

Eni appreciates the initiative very much, as it is in line with the small scale LNG developments in other European LNG terminals (such as Zeebrugge).

Autres acteurs

QUESTION RELATIVE À LA POTENTIELLE MISE EN ŒUVRE DU SERVICE DE REBOURS VIRTUEL

Mise en œuvre d'un service de rebours virtuel et modalités de commercialisation des capacités de regazéification additionnelles sur les terminaux régulés d'Elengy

Question 1 : Quelle est votre position concernant la mise en œuvre du service de rebours virtuel ? Si le service de rebours virtuel était mis en œuvre, quelles seraient, selon vous, les conséquences sur l'attractivité des terminaux méthaniers français ?

Associations professionnelles

FRANCE MOBILITÉ BIOGAZ

La mise en œuvre d'un service de rebours virtuel au PITTM offre une option d'approvisionnement complémentaire pour les opérateurs du marché du GNL de détail, option qui est utilisée dans les autres terminaux européens. Cette option offrirait davantage de flexibilité et de diversification des sources d'approvisionnement pour les opérateurs du marché du GNL de la mobilité.

Un tel service permettrait en outre de proposer aux opérateurs du marché du GNL de détail un service de bioGNL utilisant le recondenseur du terminal, avec un contenu carbone plus faible que le service par équivalence. Les différents terminaux français sont déjà ou sont sur le point d'être certifiés par ISCC pour permettre, une fois que le service de rebours virtuel serait en place, de définir et de proposer un tel service. Cette option alternative de proposer du bioGNL est plébiscitée en Europe, le service de bioGNL par équivalence étant généralement destiné à être utilisé une fois que ce service par recondenseur est saturé.

Le service de rebours virtuel contribuerait donc à renforcer l'attractivité des services de détail des terminaux méthaniers français, que ce soit pour l'approvisionnement de la molécule ou pour la gestion des certificats de bioGNL.

Au sein de FMB, TotalEnergies souligne la perte de valeur pour les expéditeurs « large scale », alors qu'ils investissent sur le long terme, alimentent le pays avec le GNL dont ils sont propriétaires et supportent tous les risques d'approvisionnement de la chaîne amont. TotalEnergies estime que si ce service de rebours devait être mis en place, il ne devrait pas générer de contraintes additionnelles pour les expéditeurs large scale.

France gaz

France gaz ne se prononce pas sur la pertinence de la mise en place d'un tel dispositif.

UPRIGAZ

Pour les raisons exposées dans nos propos liminaires, l'UPRIGAZ*[1] n'est pas fondamentalement opposé à la création d'un service de rebours virtuel, dans la mesure où ce service ne porte que sur des volumes limités et que les flexibilités attachées aux opérations des expéditeurs long terme ne sont pas affectées. L'UPRIGAZ partage les réserves de la CRE lorsqu'elle indique que « *la mise en place de ce service pourrait entraîner des répercussions économiques négatives pour les clients du service de regazéification, ce qui aurait pour conséquence de réduire l'attractivité des terminaux français régulés. Pour ces raisons, la CRE se montre actuellement réservée quant à l'opportunité de créer un tel service.* »

[1] TOTALENERGIES, membre de l'UPRIGAZ, ne s'associe pas à cette position.

Fournisseurs, producteurs d'énergie et autres acteurs de marché

AXEGAZ Trading & Technologies SAS

Nous accueillons avec un grand intérêt l'initiative d'Elengy visant à instaurer un service de rebours virtuel et nous sommes convaincus que cette solution répondrait aux besoins du marché. Nous sommes donc très favorables à la mise en place de ce service selon les modalités envisagées par Elengy.

Nous avons pris note de la préoccupation exprimée par la CRE concernant l'impact potentiel de ce nouveau service sur le fonctionnement des importations traditionnelles de GNL. Nous comprenons les inquiétudes liées à la sécurité et à la fiabilité de l'approvisionnement en gaz, mais nous sommes convaincus que cette solution permettrait de compléter et renforcer le système existant, plutôt que de le perturber. Plusieurs raisons nous permettent de penser que cette crainte est infondée.

Tout d'abord, il est important de souligner que la capacité de rebours sera proposée sur base interruptible, ce qui signifie que seules les capacités non utilisées par les importateurs seront mises à disposition des autres clients. Cette approche garantit que les besoins prioritaires des importateurs seront toujours satisfaits, tout en permettant une utilisation plus efficace des capacités disponibles.

Mais il y a une observation encore plus pertinente à faire. Aujourd'hui, des opérateurs non-importateurs sont déjà clients d'Elengy et utilisent les services de stockage et regazéification. En effet, le marché du GNL a connu une évolution significative au cours de la dernière décennie, avec l'émergence d'acteurs indépendants qui achètent, revendent et regazéifient le GNL dans les terminaux, après son importation. Ces acteurs opèrent sur le marché du gaz naturel tout court et gèrent des volumes importants. Cela se fait en parfaite harmonie avec les importateurs qui apprécient un marché liquide, prompt et diversifié pour leurs importations. Leur présence contribue pleinement à la liquidité, à la réactivité et à la diversité du marché, ce qui profite à tous les acteurs, y compris les importateurs.

Le service de rebours proposé par Elengy s'inscrit parfaitement dans cette dynamique. Non seulement il ne perturbera pas ces échanges bénéfiques, mais il les renforcera, en les rendant plus fluides et plus efficaces. Les consommateurs seront les principaux bénéficiaires de cette évolution, avec des prix plus compétitifs et une flexibilité accrue. Pour s'en convaincre il suffit de regarder les marchés où les échanges en cuve sont facilités par une offre étoffée de services, y compris des services de rebours, comme en Espagne ou en Belgique, où les prix sont nettement plus concurrentiels qu'en France. La plupart des terminaux GNL européens proposent déjà ces services de rebours, et le dernier opérateur à introduire ce service a été SNAM en Italie en 2025. Il est clair que l'introduction d'un service de rebours serait un pas en avant pour le marché français du gaz.

Global LNG

Global LNG n'est pas favorable à la mise en place du service de rebours virtuel.

Les acheteurs de GNL en camions ou micro-méthaniers peuvent déjà s'approvisionner de manière compétitive auprès des expéditeurs disposant de GNL en cuve. Le service proposé n'apporte donc rien que les acteurs commerciaux actuels ne puissent fournir.

Ce service ferait implicitement jouer à Elengy un rôle de fournisseur de GNL alors que ce dernier n'a nullement participé à l'approvisionnement en GNL des terminaux, et serait une forme de captation par Elengy du stock des expéditeurs. Ceci ne correspond pas au rôle de gestionnaire d'infrastructure mais davantage au rôle d'un acteur commercial de la chaîne GNL.

La vente de GNL de détail fait partie intégrante de la chaîne de valeur du GNL pour les expéditeurs long terme qui ont investi massivement dans la chaîne d'approvisionnement GNL et en portent les risques, et doivent donc en avoir les bénéfices éventuels. Permettre un accès de manière détournée au GNL en cuve par le rebours virtuel remet en cause l'équilibre économique du marché pour les acteurs assurant la fourniture de gaz en France.

Une telle mesure entraînerait une perte de valeur et de flexibilité pour les expéditeurs long terme, sans bénéfice pour le développement du marché GNL de détail, qui dispose déjà de solutions d'approvisionnement concurrentielles.

De plus, les terminaux méthaniers français deviendraient le fournisseur quasi exclusif du GNL destiné au marché GNL de détail, mettant ainsi fin à cette activité au sein des expéditeurs long terme, plaçant de fait Elengy en

VERBATIM

Mise en œuvre d'un service de rebours virtuel et modalités de commercialisation des capacités de regazéification additionnelles sur les terminaux régulés d'Elengy

situation de quasi-monopole. En cas d'interruption du service de rebours par Elengy, les expéditeurs long terme ne seront alors plus organisés pour fournir en substitution la filière du marché GNL de détail.

TEGP

TEGP n'est pas favorable à la mise en place du service de rebours virtuel.

Les acheteurs de GNL en camions ou micro-méthaniers peuvent déjà s'approvisionner de manière compétitive auprès des expéditeurs disposant de GNL en cuve. Le service proposé n'apporte donc rien que les acteurs commerciaux actuels ne puissent fournir.

Ce service ferait implicitement jouer à Elengy un rôle de fournisseur de GNL alors que ce dernier n'a nullement participé à l'approvisionnement en GNL des terminaux et serait une forme de captation par Elengy du stock des expéditeurs. Ceci ne correspond pas au rôle de gestionnaire d'infrastructure mais davantage au rôle d'un acteur commercial de la chaîne GNL.

La vente de GNL de détail fait partie intégrante de la chaîne de valeur du GNL pour les expéditeurs long-terme qui ont investi massivement dans la chaîne d'approvisionnement GNL et en portent les risques et doivent donc en avoir les bénéfices éventuels. Permettre un accès de manière détournée au GNL en cuve par le rebours virtuel remet en cause l'équilibre économique du marché pour les acteurs assurant la fourniture de gaz en France.

Une telle mesure entraînerait une perte de valeur et de flexibilité pour les expéditeurs long-terme, sans bénéfice pour le développement du marché GNL de détail, qui dispose déjà de solutions d'approvisionnement concurrentielles.

De plus, les terminaux méthaniers français deviendraient le fournisseur quasi-exclusif du GNL destiné au marché GNL de détail, mettant ainsi fin à cette activité au sein des expéditeurs long-terme, plaçant de fait Elengy en situation de quasi-monopole. En cas d'interruption du service de rebours par Elengy, les expéditeurs long-terme ne seront alors plus organisés pour fournir en substitution la filière du marché GNL de détail.

LNGAZ

Je suis Pour l'accès au rebours, cela va favoriser l'accès au gaz, ce qui va tirer le marché vers des prix plus compétitifs et casser les monopoles actuels.

Gunvor International B.V. , Amsterdam, Geneva Branch (non officiel)

This service will increase the availability of LNG for the small scale market and will allow easier access to the molecules for the small shippers that do not have the size to bring standard cargoes into a terminal.

It will also force the incumbents (parties that have booked most of the regassification capacity on long term basis) to provide more competitive pricing for the LNG they are offering.

ENGIE GNVERT

GNVERT est favorable à la mise en œuvre d'un service de rebours virtuel sur les terminaux méthaniers français.

Les conséquences positives sur l'attractivité des terminaux français sont triples :

- 1) Meilleure compétitivité du GNL grâce à la multiplication des fournisseurs
- 2) Meilleure flexibilité des approvisionnements grâce à la possibilité de recourir à des contrats diversifiés pour les besoins additionnels
- 3) Accès à de GNL "décarboné" (BioGNL) grâce à la possibilité d'associer au GNL des certificats de garantie d'origine biométhane (service de liquéfaction du biométhane utilisant le recondenseur du terminal).

ENGIE

En premier lieu, ENGIE souhaite rappeler sa position exprimée en septembre 2024 dans la cadre de sa réponse à la consultation de la CRE relative au tarif d'utilisation des terminaux méthaniers pour la période 2025-2028 (ATTM7). Les expéditeurs qui importent et livrent physiquement du GNL en cuve permettront, *de facto*, l'existence de ce service de rebours virtuel. Afin d'éviter tout risque d'iniquité de traitement au détriment de ces expéditeurs,

VERBATIM

Mise en œuvre d'un service de rebours virtuel et modalités de commercialisation des capacités de regazéification additionnelles sur les terminaux régulés d'Elengy

ENGIE considère que la mise en place d'une rémunération appropriée de ces derniers constitue un prérequis indispensable à la mise en œuvre d'un tel service, dès lors que ce dernier serait ouvert à tout acteur du marché français, que ce soit pour des échanges de gaz naturel ou de biométhane/bioGNL certifié durable.

En second lieu, il est essentiel que ce service ne génère aucune contrainte opérationnelle additionnelle pour les expéditeurs ayant réservé et souhaitant utiliser la capacité de regazéification et d'émission souscrite sur un terminal donné, pour le GNL qu'ils auront préalablement déchargé.

À cet égard il ressort que la proposition d'Elengy de mise en œuvre d'un service régulé de "rebours au PITTM" n'induit pas de contrainte additionnelle structurelle pour les expéditeurs clients du service de regazéification existant.

Le séquençage du service rebours en vertu duquel ces derniers continueront de disposer d'une priorité d'accès à la flexibilité du terminal, sur base de leurs programmes d'émissions et de l'usage effectif des flexibilités qu'ils feront du service de regazéification, conduira à ce que seule la flexibilité résiduelle disponible soit proposée aux clients du service de rebours virtuel. De surcroît, le fait que ce dernier soit interruptible est de nature à garantir que la flexibilité demandée par les expéditeurs amont soit préservée, sans risque de préemption par ou d'arbitrage en faveur des clients du service rebours, sous réserve cependant que les critères d'interruptibilité du service de rebours soient au préalable explicitement définis et clairement délimités.

- Au final, à la lecture de la consultation de la CRE et de la proposition d'Elengy, ENGIE n'est pas opposée à la création de ce service de rebours virtuel, à la condition préalable d'améliorer le partage de la valeur qui sera mis en place avec une plus juste rétribution des expéditeurs amenant physiquement du GNL en cuve.

ALTENS

La mise en œuvre d'un service de rebours virtuel au PITTM offre une option d'approvisionnement complémentaire pour les opérateurs du marché du GNL de détail, option qui est utilisée dans les autres terminaux européens. Cette option offrirait davantage de flexibilité et de diversification des sources d'approvisionnement pour les opérateurs du marché du GNL de la mobilité.

Un tel service permettrait en outre de proposer aux opérateurs du marché du GNL de détail un service de BioGNL utilisant le recondenseur du terminal, avec un contenu carbone plus faible que le service par équivalence. Les différents terminaux français sont déjà ou sont sur le point d'être certifiés par ISCC pour permettre, une fois que le service de rebours virtuel serait en place, de définir et de proposer un tel service. Cette option alternative de proposer du BioGNL est plébiscitée en Europe, le service de BioGNL par équivalence étant généralement destiné à être utilisé une fois que ce service par recondenseur est saturé.

Le service de rebours virtuel contribuerait donc à renforcer l'attractivité des services de détail des terminaux méthaniers français, que ce soit pour l'approvisionnement de la molécule ou pour la gestion des certificats de BioGNL.

Mise en œuvre d'un service de rebours virtuel et modalités de commercialisation des capacités de regazéification additionnelles sur les terminaux régulés d'Elengy

Shell Energy Europe Ltd.

Shell est favorable à l'introduction d'un service de rebours virtuel. Nous considérons que cette mesure constitue un levier pertinent pour soutenir le développement du marché de détail du GNL et du bio-GNL, en améliorant la flexibilité opérationnelle et en facilitant l'accès aux infrastructures pour les nouveaux entrants.

Enerjump

La mise en œuvre d'un service de rebours virtuel au PITTM nous offre une option d'approvisionnement complémentaire, option qui est utilisée dans les autres terminaux européens et donc par nos concurrents.

Cette option nous offrirait davantage de flexibilité et de diversification des sources d'approvisionnement. En effet, actuellement, les fournisseurs sur les ports méthaniers français bénéficient d'un monopole de fait ; ce qui n'est pas acceptable.

Ainsi, un tel service est important pour que les acteurs français puissent proposer du Bio GNL au détail, à l'instar de leurs homologues européens. Ce service, permettrait en effet de proposer aux opérateurs du marché du GNL de détail un service de bioGNL utilisant le recondenseur du terminal, avec un contenu carbone plus faible que le service par équivalence.

Les différents terminaux français sont déjà ou sont sur le point d'être certifiés par ISCC pour permettre, une fois que le service de rebours virtuel serait en place, de définir et de proposer un tel service. Cette option alternative de proposer du bioGNL est plébiscitée en Europe, le service de bioGNL par équivalence étant généralement destiné à être utilisé une fois que ce service par recondenseur est saturé.

Le service de rebours virtuel contribuerait donc à renforcer l'attractivité des services de détail des terminaux méthaniers français, que ce soit pour l'approvisionnement de la molécule ou pour la gestion des certificats de bioGNL.

Molgas

Nous soutenons la mise en œuvre du flux inverse virtuel, car il apporte une plus grande flexibilité au marché et optimise l'utilisation des capacités existantes. La conception du service augmente la compétitivité et le rapproche des autres centres européens. Le prix et la complexité opérationnelle doivent être limités afin d'éviter tout effet dissuasif.

Titan Clean Fuels

Nous sommes très favorables à la mise en œuvre prévue du service de flux rebours virtuel. La disponibilité d'un tel service favoriserait largement le développement du marché du GNL au détail (mobilité lourde, industrie, maritime) en flexibilisant l'accès au GNL dans les terminaux méthaniers pour des volumes limités.

Un service de flux rebours viendra aussi en soutien à la transition énergétique du transport lourd en facilitant l'accès au BioGNL et au e-méthane par équivalence de masse. Le service proposé ouvrirait à la filière la possibilité d'accéder à de nouvelles sources de méthane décarboné tout en s'appuyant efficacement sur des infrastructures existantes. Un tel accès est déjà disponible aux acteurs opérants dans d'autres pays européens.

La mise en place d'un service de flux rebours permettrait d'élargir de nombre de fournisseurs potentiels pour les acteurs du GNL au détail à tous les acteurs présents sur le réseau gazeux et en conséquence de fluidifier les transactions, ajouter de la flexibilité ainsi que de les rendre plus efficaces économiquement par le jeu de la concurrence.

VERBATIM

Mise en œuvre d'un service de rebours virtuel et modalités de commercialisation des capacités de regazéification additionnelles sur les terminaux régulés d'Elengy

La mise en place d'un tel service, dans les conditions proposées par Elengy, n'aurait d'après nous aucun impact adverse sur les utilisateurs actuel du service de regazéification de capacités dans les terminaux méthaniers français dans la mesure où, comme l'a relevé la CRE, les quantités qui seront proposées sont très faible au regard de la capacité totale des terminaux méthaniers, que la disponibilité effective de ce service est subordonnée à l'absence d'utilisation par les détenteurs de capacités de leurs de droits à la flexibilité d'émission et que en sus, ce service est interruptible et donc subordonné en tout au service de regazéification des terminaux.

Nous ne voyons donc pas dans quelle mesure cela pourrait impacter les utilisateurs du service de regazéification. Au contraire, un tel service de flux rebours permettra de réduire les problèmes d'équilibrage et d'améliorer encore l'efficacité des terminaux grâce aux avantages liés à l'équilibrage.

Il est à noter, qu'à notre connaissance, d'autres terminaux européens proposent ce type de service de flux rebours sans que cela n'ait entraîné de contestation de la part des les utilisateurs du service de regazéification dans ces terminaux méthaniers.

Energy Traders Europe

In line with established practice in other terminals in Europe, such as Zeebrugge and Gate, we generally support the introduction of this service, which we view as a means of offering existing unused flexibility to the market and give additional optionality to shippers.

At the same time, it is important to not affect long-term users, whose long-term capacity rights should be preserved. There should be no shifting of flexibility and its priority allocation from existing LNG shippers to small-scale users.

We would also like to underline the benefits of this new service for the development of bioLNG market, as it would support the practice of mass balancing of biomethane injected in the single interconnected infrastructure for final use as liquid in the transport sector. In particular:

1. We understand that the possibility of backhauling nomination as an optional service will provide traders with more leeway in our contractual arrangements, notably in the way that we conclude deals in tank, instead of exclusively at the flange, or before the flange.
2. Moreover, if backhaul nomination is ultimately enabled by CRE, the LSO will be able to propose to us the physical liquefaction service, on top of the equivalence liquefaction one, that is limited in volume but comes with smaller carbon content.
3. Ultimately, once backhaul nomination is in place, traders will be able to store LNG in the tank, which is not currently the case with equivalence liquefaction, whereby, for a gaseous PoS, we get a PoS at the flange of the terminal, on condition of ownership of a molecule in the loading slot and a loading slot for charging of a tanker truck or bunker vessel. This opens the opportunity for further onward sale of our bio-LNG in stock to other parties.

Gestionnaires de réseaux et d'infrastructures

ELENGY

Elengy est de fait favorable à la mise en œuvre du service de rebours aux PITTM.

Ce service constitue une offre additionnelle permettant à la fois de répondre à des attentes des acteurs du marché de détail quant à la compétition sur les offres de fourniture GNL, de préparer la mise en place de l'IRICC et de valoriser les flexibilités résiduelles inutilisées sur le terminal méthanier.

Ce modèle n'est pas inédit : il est déjà déployé avec succès dans la plupart des terminaux terrestres européens (Belgique, Espagne, Italie, ...).

VERBATIM

Mise en œuvre d'un service de rebours virtuel et modalités de commercialisation des capacités de regazéification additionnelles sur les terminaux régulés d'Elengy

Contrairement à ce qui est indiqué dans l'avis préliminaire de la CRE, ce service n'entraînera aucune répercussion économique négative pour les clients du service de regazéification. Les clients ATTM continueront de bénéficier d'un accès prioritaire à la flexibilité d'émission, conformément aux engagements contractuels en vigueur. Le rebours ne sera activé qu'après utilisation complète des flexibilités disponibles pour les clients ATTM, garantissant ainsi la neutralité du service vis-à-vis des usages actuels de regazéification.

En conséquence, il n'y n'aura aucun impact sur la programmation des navires ni sur la gestion des émissions, les procédures contractuelles restant inchangées.

Elengy n'a par ailleurs aucun intérêt à réduire l'attractivité de ses terminaux.

Les terminaux d'Elengy sont presque tous certifiés ISCC à ce jour. La mise en œuvre du service de rebours ouvrira ainsi la voie à un service de bioGNL via le recondenseur du terminal, avec un contenu carbone de 0,17 g_{CO2}/MJ contre 1,44 g_{CO2}/MJ pour le service par équivalence (sans rebours donc)..

L'absence de ce service sur les terminaux d'Elengy freinerait le développement du bioGNL en France, au bénéfice des terminaux européens voisins qui le proposent déjà, ce qui réduirait l'attractivité des terminaux français.

QUESTION RELATIVE À LES MODALITÉS DE COMMERCIALISATION DU SERVICE DE REBOURS VIRTUEL

Question 2 : Avez-vous des remarques concernant les modalités de commercialisation proposées par Elengy ?

Associations professionnelles

France gaz

En tout état de cause, si un tel service devait être mis en place, il nous paraît essentiel qu'il respecte les conditions suivantes :

- Absence d'impact pour les expéditeurs amont. Le service ne doit en aucun cas créer de nouvelles contraintes pour les expéditeurs qui importent du GNL, réservent et utilisent les capacités existantes.
- Partage équitable de la valeur. Comme la CRE le souligne, ce service n'existe que grâce au GNL effectivement livré et ramené en cuve par les expéditeurs. Il est donc légitime que les revenus générés soient restitués à ces acteurs.

UPRIGAZ

L'UPRIGAZ considère que la CRE doit s'assurer que les modalités de commercialisation proposées par Elengy ne conduisent pas à des pertes de flexibilités pour les utilisateurs du service de regazéification, même si (i) les quantités offertes au service rebours apparaissent limitées, (ii) le service rebours est interruptible et n'affecte pas les services de regazéification, et (iii) les flexibilités sont prioritairement proposées aux clients du service de regazéification.

Mise en œuvre d'un service de rebours virtuel et modalités de commercialisation des capacités de regazéification additionnelles sur les terminaux régulés d'Elengy

L'UPRIGAZ partage l'appréciation de la CRE sur « *la complexité du calcul d'optimisation des profils d'émissions sur les terminaux d'Elengy* » qui la conduit à noter « *qu'il ne sera pas possible pour les utilisateurs du service de regazéification de vérifier que le service de rebours virtuel n'affecte pas leur profil d'émission. Cette difficulté est accentuée par l'absence, dans la proposition d'Elengy, de conditions d'interruption explicites permettant de garantir la priorité accordée au service de regazéification.* »

Fournisseurs, producteurs d'énergie et autres acteurs de marché

AXEGAZ Trading & Technologies SAS

Nous sommes convaincus que les modalités de commercialisation, proposées par Elengy pour les services de rebours et stockage, sont adaptées aux besoins du marché. Nous les soutenons pleinement car elles permettraient de renforcer la compétitivité et la flexibilité du marché du gaz en France.

Elengy propose de mettre à disposition une capacité de rebours limitée à la flexibilité résiduelle non préemptée, lors de la fenêtre hebdomadaire, par les clients du service de regazéification. Cette capacité de rebours serait par ailleurs toujours interruptible, garantissant ainsi la priorité absolue du service de regazéification. Cette approche permettrait de concilier les besoins des différents acteurs tout en assurant la sécurité et la fiabilité du système.

Nous estimons que le mécanisme de mise à disposition de la capacité de rebours proposé pourrait être optimisé. En effet, la flexibilité non utilisée ni par les clients de regazéification ni ceux de service de rebours, pourrait être remise à disposition à tout moment pendant la semaine selon le principe FCFS (First Come First Served), de manière similaire à ce qui est prévu pour la capacité de stockage pour la semaine S+1. Cela permettrait de maximiser l'utilisation de la capacité disponible et de promouvoir une gestion plus efficace des ressources.

Global LNG

L'introduction de ce service se ferait aux dépens des expéditeurs, entraînant une dégradation du service auquel ils ont souscrit sur le long terme et une réduction de flexibilité, aujourd'hui encore non quantifiée.

En effet, la mise en place du rebours virtuel se traduirait par une perte de flexibilité pour les expéditeurs long terme (flexibilité journalière, utilisation du stockage, réduction de la flexibilité à la programmation / reprogrammation, etc.), dont l'impact n'a pas été précisément estimé et sans qu'aucune compensation associée n'ait été à ce jour évoquée ou estimée.

Il convient également de rappeler que le titre de propriété du GNL stocké dans le terminal revient exclusivement à l'expéditeur ayant procédé au déchargement. Contractuellement, l'opérateur n'est pas autorisé à changer le titre de la molécule sans l'accord préalable du propriétaire du GNL.

TEGP

L'introduction de ce service se ferait une aux dépens des expéditeurs entraînant une dégradation du service auquel ils ont souscrit sur le long terme et une réduction de flexibilité, aujourd'hui encore non quantifiée.

En effet, la mise en place du rebours virtuel se traduirait par une perte de flexibilité pour les expéditeurs long-terme (flexibilité journalière, utilisation du stockage, réduction de la flexibilité à la programmation / reprogrammation, etc.), dont l'impact n'a pas été précisément estimé et aucune compensation associée n'a été à ce jour évoquée ou estimée.

Il convient également de rappeler que le titre de propriété du GNL stocké dans le terminal revient exclusivement à l'expéditeur ayant procédé au déchargement. Contractuellement, l'opérateur n'est pas autorisé à changer le titre de la molécule sans l'accord préalable du propriétaire du GNL.

LNGAZ

Je pense qu'il faudra proposer des formations pour les acteurs et structurer le modelé avec un support écrit.

Mise en œuvre d'un service de rebours virtuel et modalités de commercialisation des capacités de regazéification additionnelles sur les terminaux régulés d'Elengy

Gunvor International B.V. , Amsterdam, Geneva Branch (non officiel)

Elengy methodology is acceptable as a first step. we should assess how such methodology works after a certain period of operation.

ENGIE

ENGIE partage l'avis de la CRE sur l'absence de contraintes fortes induites sur l'activité de regazéification par le service de rebours virtuel proposé. ENGIE considère appropriée, pour les terminaux de Montoir et de Fos Cavaou, la limite de 10 GWh/j proposée comme plafond pour les volumes de gaz qui seraient virtuellement liquéfiés. En revanche, ENGIE s'interroge sur l'application de cette même limite au terminal de Fos Tonkin. Ce dernier étant de taille moindre que les 2 précités, ENGIE considère qu'une limite abaissée à 5 GWh/j serait probablement plus adéquate pour ce terminal.

ENGIE rejoint également la CRE sur la nécessité d'une mise en place préalable de conditions d'interruption explicites du service de rebours virtuel, comme exposé ci-dessus, afin de garantir la préservation des profils d'émission des expéditeurs ayant souscrit une capacité de regazéification. Cette mise en place est essentielle non seulement à des fins de transparence mais également d'assurance d'absence d'impact notamment opérationnel pour ces derniers.

ALTENS

NSP

Shell Energy Europe Ltd.

Shell considère que les modalités de commercialisation proposées par Elengy sont équilibrées et appropriées pour répondre aux besoins du marché tout en préservant les intérêts des utilisateurs historiques. Cette appréciation repose notamment sur le fait que le service de rebours virtuel envisagé est de nature interruptible et porte sur des volumes limités. Ces caractéristiques permettent de garantir que l'introduction de ce nouveau service ne compromet pas la qualité ni la continuité du service de regazéification pour les utilisateurs de long terme, tout en offrant une flexibilité accrue aux acteurs du marché.

Enerjump

Pas de remarque.

Molgas

Les modalités devraient garantir un accès non discriminatoire, la transparence et la prévisibilité. Nous vous recommandons de publier des indicateurs de disponibilité et de tarification en temps réel. Les enchères en amont de capacités supplémentaires seraient également conformes aux meilleures pratiques européennes.

Mise en œuvre d'un service de rebours virtuel et modalités de commercialisation des capacités de regazéification additionnelles sur les terminaux régulés d'Elengy

Titan Clean Fuels

Nous comprenons que le service de flux rebours proposé Elengy a été structuré et dimensionné de manière à éviter tout impact adverse sur les utilisateurs du service de regazéification. Il est en conséquence plutôt rigide à l'encontre des potentiels utilisateurs du flux rebours virtuel.

Nous estimons qu'en l'état de la proposition d'Elengy, avec les propositions d'aménagement suggérées ci-dessous, ce service n'aurait pas d'impact sur les clients du service de regazéification.

Nous soutenons formellement et saluons la démarche de mise en place de ce service et aurions le retour/propositions d'ajustements suivants quant au mécanisme de commercialisation proposé par Elengy :

- Nous comprenons que le stockage maximal proposé serait de 70 GWh en fin semaine (dans l'hypothèse où les quantités journalières nominées seraient accumulées au cours de la semaine et enlevées vendredi de la semaine S+1)
- Quantités offertes (10 GWh/j, c'est-à-dire 70 GWh/ semaine) : ces quantités proposées sont plutôt basses par rapport aux besoins anticipés et constituent selon nous un strict minimum (en particulier considérant par exemple la capacité d'émission du terminal de Fos Cavaou de 210 GWh/j).
- Allocation d'un stockage d'une semaine sur l'autre : 10 GWh constituent ici encore un strict minimum, et devraient plutôt se situer autour de 50% du stockage maximum (de 70 GWh).

Raison : à la différence du GNL conventionnel, le GNL au détail, et en particulier celui à destination du maritime est soumis à une demande volatile (notamment due aux aléas de l'exploitation des navires).

- Répartition des quantités au pro-rata des demandes : pas d'objection à ce mécanisme
- Pas de commercialisation : Elengy propose un guichet hebdomadaire avec une pour l'ensemble des jours de la semaine J+1.

Observation : nous proposons une amélioration substantielle de ce mécanisme comme suit : les capacités non allouées un vendredi de la semaine S devraient être reproposées au marché tous jours de la semaine S+1 pour le restant des jours de la semaine J+1. A défaut nous privilégions une souscription quotidienne pour le jour suivant.

Raison : cette flexibilité permettrait deux choses :

- L'allocation et donc l'utilisation en cours de semaine J+1 de capacités de flux rebours initialement non-allouées lors de la première mise sur le marché vendredi de la semaine S. Dans le secteur du GNL au détail une demande court terme peut intervenir d'un jour à l'autre. Cela permettrait la maximisation de l'utilisation de ce service et des faibles quantités qui y sont allouées.
- Dans l'hypothèse où le service de flux rebours était sur-souscrits certains jours de la semaine S+1 (plus de 10GWh/j demande) - et donc que la demande des acteurs ait été réduite au prorata de leur demande initiale -

VERBATIM

Mise en œuvre d'un service de rebours virtuel et modalités de commercialisation des capacités de regazéification additionnelles sur les terminaux régulés d'Elengy

mais sous-souscrits pour d'autres jours de la même semaine, le mécanisme proposé permettrait aux acteurs dont l'allocation de capacité a été réduite au prorata pour certains jours, de compenser cette perte de quantité par l'ajustement de la souscription pour les jours pour lesquels toute la capacité n'aurait pas été allouée initialement.

- Interruptibilité du service : nous comprenons les contraintes opérationnelles de regazéification qui amènent Elengy à proposer un service interruptible et non ferme. Toutefois, et afin d'augmenter la prévisibilité de ce service et la confiance du marché dans sa disponibilité, nous demandons à ce qu'Elengy entretienne un contact opérationnel étroit avec les souscripteurs du service de rebours virtuel afin de minimiser l'impact de potentielles interruption du service rebours virtuel.
- Il reste à clarifier à quelle référence de prix les quantités non-enlevées en fin de semaine et sans stockage spécifique seraient valorisées en cas de regazéification d'office par Elengy.

Nous suggérons également de clarifier l'articulation des responsabilités des différentes parties entre les nominations de flux rebours auprès d'Elengy et de NaTran.

Energy Traders Europe

The proposed commercialisation mechanism seems appropriate to us.

We stress the importance of **all capacity being interruptible** as a solution to protect long-term capacity holders to preserve their ability to use the flexibility offered the LNG tanks (on top of the priority access rule as proposed by CRE).

Gestionnaires de réseaux et d'infrastructures

ELENGY

Elengy a veillé à définir des modalités de commercialisation à la fois non discriminatoires et facilement intégrables dans les procédures opérationnelles existantes.

Elengy rappelle qu'aucune anticipation de rebours ne sera introduite dans la construction des programmes mensuels. En effet, les profils d'émissions large-scale sont communiqués aux clients ATTM dès l'élaboration des programmes mensuels, généralement autour du 20 du mois précédent. Ces profils sont construits selon une méthode de ratio, proportionnelle à la souscription de chaque client, sans intégrer d'hypothèse liée à l'utilisation de rebours. Ces profils d'émission constituent un engagement contractuel d'Elengy et ne peuvent être modifiés sans l'accord explicite des clients ATTM.

Par ailleurs, le service de rebours aux PITTM d'Elengy ne sera proposé que lorsque les conditions d'exploitation le permettront, et sera prioritairement interrompu en cas de contrainte d'exploitation sur l'activité de regazéification. Il ne sera pas disponible en l'absence de flexibilité à la baisse, notamment en cas de pénurie de GNL nécessitant une programmation au débit minimal, de contrainte liée à un niveau de stock élevé imposant une émission forcée ou de risque d'aggravation d'une congestion sur le réseau de transport Natran.

Aussi, le service de regazéification demeure prioritaire sur le rebours jusqu'à 14h J-1, heure limite de nomination de la flexibilité Day Ahead par les clients ATTM. Elengy observe toutefois que cette flexibilité DA est très rarement utilisée.

Elengy s'engage à mettre à disposition de la CRE l'ensemble des éléments nécessaires à un contrôle a posteriori du service au cours de sa première année d'application.

QUESTION RELATIVE À LA TARIFICATION DU SERVICE DE REBOURS VIRTUEL

Question 3 : Considérez-vous que la tarification du service de rebours virtuel proposée par Elengy est adaptée ?

Associations professionnelles

FRANCE MOBILITÉ BIOGAZ

Sans se prononcer sur la pertinence du niveau de tarification proposé, en l'état actuel du marché, FMB comprend que le niveau de tarification proposé (terminaux + NaTran) devrait générer un intérêt économique à recourir au service.

Par ailleurs, FMB tient à souligner que ce service est un service supplémentaire, optionnel, sans aucune obligation, et ne présente donc aucun risque pour les opérateurs du marché du GNL de détail.

France gaz

Voir réponse à la question 2.

UPRIGAZ

Le terme de stockage hebdomadaire s'élève à 1 €/MWh/mois dans l'ATTM7. Elengy propose donc une valeur de 0,25 €/MWh pour le terme de stockage hebdomadaire appliqué aux utilisateurs du service de rebours virtuel. L'UPRIGAZ considère que si le service rebours était effectivement proposé, le terme de stockage hebdomadaire afférent à ce service devrait être sensiblement supérieur au terme de stockage des expéditeurs long terme.

De la même façon, le prix du stockage spécifique devrait être sensiblement supérieur au prix du stockage hebdomadaire.

Les recettes de stockage devraient être portées en totalité (100%) au CRCP et donc reversées aux expéditeurs long terme dans la mesure où les tarifs régulés supportés par ces expéditeurs couvrent déjà les OPEX et les CAPEX du terminal.

Fournisseurs, producteurs d'énergie et autres acteurs de marché

AXEGAZ Trading & Technologies SAS

La tarification du service de rebours, alignée sur les pratiques des autres terminaux GNL européens, est compétitive et raisonnable ; offrant ainsi une opportunité attractive pour les acteurs du marché.

Il est à noter que le service de rebours loin de générer des coûts supplémentaires, permettra à Elengy d'économiser les coûts variables de regazéification qui auraient été encourus en l'absence de réservation de ce service. Cette économie potentielle constitue un avantage significatif pour le terminal et elle en renforce la compétitivité.

La tarification proposée pour le service de stockage est, en revanche, nettement supérieure à celle pratiquée dans les autres terminaux européen de GNL pour un service similaire. Nous comprenons la logique de l'application d'un tarif unique pour tous les opérateurs qui stockent du GNL, et nous trouverions cela légitime si les services de stockage offraient les mêmes prestations. Or, ce n'est pas le cas, car le service de stockage pour le rebours, tel que proposé, à un rang de priorité inférieur au service de stockage pour la regazéification, ce qui

Mise en œuvre d'un service de rebours virtuel et modalités de commercialisation des capacités de regazéification additionnelles sur les terminaux régulés d'Elengy

justifierait logiquement un prix inférieur. Dans les autres terminaux ce service de stockage de « deuxième rang » est généralement tarifé à moins de la moitié du prix du service de stockage prioritaire. Nous estimons qu'Elengy devrait appliquer le même principe et proposer une tarification plus attractive pour le service de stockage spécifique au service de rebours.

Global LNG

Non, un expéditeur long terme paie significativement plus cher pour disposer de GNL en cuve que le prix proposé pour le rebours virtuel. Tandis que les utilisateurs du service de rebours bénéficieraient du même tarif prorata temporis, en échange d'un engagement en rien comparable aux obligations de paiement d'un expéditeur long terme, tant en quantité qu'en durée. La disproportion entre le niveau des engagements des expéditeurs long terme qui souscrivent des capacités sur plusieurs années et celui proposé par Elengy pour ce service est criante.

Cette distorsion tarifaire est injustifiée et pénalise les expéditeurs long terme, qui supportent les coûts fixes et les risques de la chaîne d'approvisionnement.

TEGP

Non, un expéditeur long-terme paie significativement plus cher pour disposer de GNL en cuve que le prix proposé pour le rebours virtuel. Tandis que les utilisateurs de service de rebours bénéficieraient du même tarif prorata temporis, en échange d'un engagement en rien comparable par rapport aux obligations de paiement d'un expéditeur long-terme, tant en quantité et qu'en durée. La disproportion entre le niveau des engagements des expéditeurs long terme qui souscrivent des capacités sur plusieurs années et celui proposé par Elengy pour ce service est criante.

Cette distorsion tarifaire est injustifiée et pénalise les expéditeurs long-terme, qui supportent les coûts fixes et les risques de la chaîne d'approvisionnement.

LNGAZ

Je pense que c'est un bon début et à voir par la suite si les tarifs doivent évoluer.

Gunvor International B.V. , Amsterdam, Geneva Branch (non officiel)

Not clear why the service has a cost of 0.7 Eur/MWh when in reality there is a saving with less energy needed (LNG does not get regassified).

ENGIE

ENGIE partage les réserves de la CRE sur le caractère uniforme du tarif qui serait appliqué au stockage hebdomadaire et au stockage spécifique. ENGIE considère, à l'instar de la CRE, que ce dernier devrait être fixé à un niveau tarifaire supérieur à celui du stockage hebdomadaire, car il permet de stocker le GNL acheminé virtuellement en rebours sur une durée supérieure. La valeur de flexibilité supplémentaire ainsi offerte et les éventuelles contraintes additionnelles marginales induites sur la gestion physique du GNL en cuve, doivent être prise en compte via une tarification différenciée entre les 2 produits, indépendamment du niveau du terme de stockage proprement dit.

ENGIE adhère également à la position de la CRE sur la nécessité de fixer, à un niveau supérieur, le tarif de regazéification du GNL qui resterait en cuve après expiration du délai de stockage afférent aux 2 produits précités, par rapport au terme tarifaire de regazéification de référence. Une telle hiérarchie tarifaire est nécessaire pour inciter les utilisateurs du service rebours à vider et émettre sur le réseau leurs stockages à temps et éviter toute contrainte additionnelle dans l'usage ultérieur des flexibilités du terminal pour les expéditeurs "amont" amenant physiquement du GNL en cuve, fut-elle minime.

Mise en œuvre d'un service de rebours virtuel et modalités de commercialisation des capacités de regazéification additionnelles sur les terminaux régulés d'Elengy

ALTENS

Sans se prononcer sur la pertinence du niveau de tarification proposé, en l'état actuel du marché, ALTENS comprend que le niveau de tarification proposé (terminaux + Natran) devrait générer un intérêt économique à recourir au service.

Par ailleurs, ALTENS tient à souligner que ce service est un service supplémentaire, optionnel, sans aucune obligation, et ne présente donc aucun risque pour les opérateurs du marché du GNL de détail.

Shell Energy Europe Ltd.

La structure tarifaire proposée est jugée adéquate, tant sur le plan méthodologique que sur le niveau des tarifs appliqués. En particulier, le niveau de tarification envisagé est cohérent avec les pratiques observées dans d'autres marchés européens comparables. Cette convergence tarifaire contribue à renforcer l'attractivité du marché français tout en assurant une compétitivité équitable entre les différents hubs gaziers européens.

Enerjump

Sans se prononcer sur la pertinence du niveau de tarification proposé, en l'état actuel du marché, ENERJUMP comprend que le niveau de tarification proposé (terminaux + Natran) devrait générer un intérêt économique à recourir au service. Une comparaison européenne devra permettre de juger de ce niveau.

Par ailleurs, ENERJUMP tient à souligner que ce service est un service supplémentaire, optionnel, sans aucune obligation, et ne présente donc aucun risque pour les opérateurs du marché du GNL de détail.

Molgas

La création d'un terme tarifaire spécifique est logique. À l'avenir, Elengy devrait développer davantage de produits susceptibles de recueillir des engagements de différents horizons temporels.

Titan Clean Fuels

Le niveau de tarification pour le terme d'entrée en cuve de 0,1 €/MWh n'appelle pas de commentaires particuliers.

Le niveau de tarification du stockage hebdomadaire (0,25€/MWh) requiert une clarification :

- Dans l'hypothèse où ce terme serait à comprendre comme le coût du stockage d'une quantité de GNL pendant 7 jours (de samedi à vendredi) et que ce coût serait appliqué au pro-rata du temps de stockage effectivement utilisé (par exemple $1/7 * 0,25€/MWh$ ou $0,035€/MWh/jour$ pour un jour, ou $3/7 * 0,25€/MWh$ pour trois jours de stockage) ce terme paraît globalement en ligne, même si plus élevé, avec les niveaux observés dans d'autres terminaux GNL européens.

VERBATIM

Mise en œuvre d'un service de rebours virtuel et modalités de commercialisation des capacités de regazéification additionnelles sur les terminaux régulés d'Elengy

- Dans l'hypothèse où ce terme était compris comme forfaitaire pour chaque MWh pour lequel le flux rebours virtuel aura été utilisé, indépendamment de la durée effective du stockage, ce terme paraît très excessif voire dissuasif pour les durées de stockage courtes. L'effet induit serait d'encourager l'utilisation de stockage pour la période la plus longue, voire la conservation de quantités en cuve alors qu'elles auraient pu être retirées.

Energy Traders Europe

The proposed tariff seems appropriate to us, as they are in line with other EU terminals tariffs.

Gestionnaires de réseaux et d'infrastructures

ELENGY

Le tarif du service a été conçu pour garantir une rétribution équitable aux clients large-scale, en cohérence avec leur niveau d'utilisation des infrastructures de regazéification et avec ce que nous percevons des tarifs pratiqués ailleurs en Europe.

Elengy comprend les interrogations de la CRE quant à l'incitation des utilisateurs du service de rebours à libérer leurs stockages en temps opportun, notamment au regard des conditions tarifaires, qui seraient plus élevées que celles appliquées dans le cadre de l'activité régulée de regazéification.

Le risque d'arbitrage sur les stocks de GNL constitués a bien été identifié. Toutefois, les composantes de coûts associées au service semblent de nature à couvrir ce risque. Par ailleurs, Elengy conserve la maîtrise du profil d'émissions du GNL stocké, ce qui rend la valorisation d'éventuels arbitrages par les clients particulièrement incertaine.

Ce service présente également l'avantage de valoriser les infrastructures gazières existantes d'Elengy et de Natran, sans nécessiter d'investissements supplémentaires, ce qui en fait une approche économiquement pertinente.

Enfin, le service de rebours ne sera facturé que lorsqu'il sera effectivement alloué.

QUESTION RELATIVE AU CADRE DE RÉGULATION DU SERVICE DE REBOURS VIRTUEL

Question 4 : Considérez-vous que le cadre de régulation proposé par Elengy est adapté ? Considérez-vous qu'il faille envisager des mesures compensatoires pour les utilisateurs du service de regazéification, et quel devrait en être le niveau le cas échéant ?

Associations professionnelles

FRANCE MOBILITÉ BIOGAZ

Les distributeurs de bioGNL carburant membres de FMB n'ont pas d'avis spécifique sur ce point.

Pour sa part, notre adhérent TotalEnergies estime qu'à minima l'intégralité des revenus du service devrait revenir aux acteurs large scale, pour compenser en partie la perte de valeur que leur ferait subir ce nouveau dispositif.

VERBATIM

Mise en œuvre d'un service de rebours virtuel et modalités de commercialisation des capacités de regazéification additionnelles sur les terminaux régulés d'Elengy

France gaz

Voir réponse à la question 2.

UPRIGAZ

L'UPRIGAZ partage la position de la CRE lorsqu'elle écrit que « *la mise en œuvre de ce service est rendue possible par la présence d'expéditeurs engagés à long terme avec le terminal, qui livrent physiquement du GNL en cuve. En effet, ce sont les utilisateurs long terme qui assurent le financement des terminaux méthaniers jusqu'à l'échéance de leurs souscriptions, et assument les risques de la chaîne d'approvisionnement en GNL en amont. Il est donc logique que les recettes du service de rebours virtuel, s'il était mis en œuvre, reviennent aux utilisateurs des autres services régulés d'Elengy. La CRE considère à ce stade, qu'il faudrait augmenter le niveau de couverture au CRCP des recettes du rebours virtuel.* »

Comme indiqué en réponse à la question précédente, l'UPRIGAZ souhaite que le taux de couverture des recettes issues du service de rebours virtuel soit porté à 100 %, avec une trajectoire de référence nulle pour le calcul du CRCP.

Fournisseurs, producteurs d'énergie et autres acteurs de marché

AXEGAZ Trading & Technologies SAS

Nous considérons que le cadre de régulation proposé par Elengy est approprié et qu'aucune mesure compensatoire ne se justifie pour les utilisateurs du service de regazéification car ceux-ci ne seront en aucun cas affectés par l'éventuelle déclenchement d'une capacité de service de rebours.

Global LNG

Non, le cadre de régulation proposé par Elengy n'est pas adapté car il s'agit d'une écriture comptable sur les flux, et Elengy ne devrait pas recevoir de profit additionnel sur ce service.

Dans le cas où ce service existerait, les recettes générées doivent être intégralement restituées aux expéditeurs long terme, conformément au principe d'équité et de neutralité économique, au pas mensuel car ce sont eux qui rendent le service possible, via l'approvisionnement en GNL, les capacités qu'ils ont souscrites et pour lesquelles ils paient. De fait, si les expéditeurs long terme venaient à ne plus amener de GNL, Elengy ne serait pas en mesure de fournir ce service.

De plus, chaque rebours devrait réduire l'obligation de paiement des expéditeurs long terme vis-à-vis d'Elengy (réduction du volume regazéifié).

TEGP

Non, le cadre de régulation proposé par Elengy n'est pas adapté car il s'agit d'une écriture comptable sur les flux, et Elengy ne devrait pas recevoir de profit additionnel sur ce service.

Dans le cas où ce service existerait, les recettes générées doivent être intégralement restituées aux expéditeurs long-terme, conformément au principe d'équité et de neutralité économique, au pas mensuel car ce sont eux qui rendent le service possible, via l'approvisionnement en GNL, les capacités qu'ils ont souscrites et pour lesquelles ils paient. De fait, si les expéditeurs long-terme venaient à ne plus amener de GNL, Elengy ne serait pas en mesure de fournir ce service.

De plus, chaque rebours devrait réduire l'obligation de paiement des expéditeurs long-terme vis-à-vis d'Elengy (réduction du volume regazéifié).

LNGAZ

VERBATIM

Mise en œuvre d'un service de rebours virtuel et modalités de commercialisation des capacités de regazéification additionnelles sur les terminaux régulés d'Elengy

Je pense qu'il faudra proposer des formations pour les acteurs et structurer le modelé avec un support écrit.

Il faudra envisager les possibilités de payer le stockage en plus pour ne pas perdre le gaz non pris.

On ne peut pas savoir en avance si on a par exemple 320 MWh, et si un camion va charger plutôt 321 ou 319 MWh, comment compenser la petite variation.

Gunvor International B.V. , Amsterdam, Geneva Branch (non officiel)

It can be envisaged that some of the savings for not regassifying the LNG are shared with the shipper using the regassification service.

ENGIE

ENGIE partage les réserves de la CRE sur le taux de couverture au CRCP de 75% proposé par Elengy et considère que celui-ci doit être porté entre 90 % et 100%, afin que les recettes issues du service de rebours virtuel reviennent autant que possible aux utilisateurs des autres services régulés des terminaux.

ENGIE considère également que les expéditeurs amenant physiquement du GNL en cuve doivent bénéficier d'une rétribution, au titre du service qu'ils rendent via l'existence du service de rebours virtuel. Pour ce faire, ENGIE considère que la mise en place d'un discount tarifaire pour ces expéditeurs sur le terme variable énergie et le terme en nature qu'ils paient - ou sur toute autre composante variable du tarif de déchargement ou de regazéification - serait fondée, ou, à défaut, celle d'une compensation via la neutralisation de la facture globale afférente à ces termes à hauteur des quantités nominées en rebours, comme le propose la CRE.

ALTENS

ALTENS n'a pas d'avis spécifique sur ce point.

Shell Energy Europe Ltd.

Comme évoqué précédemment, le cadre réglementaire proposé est considéré comme approprié. Étant donné que le service de rebours virtuel est interruptible et porte sur des volumes limités, aucune mesure compensatoire supplémentaire ne semble nécessaire pour les utilisateurs du service de regazéification.

Enerjump

Pas d'avis.

Molgas

Le cadre proposé est un bon premier pas pour accroître la liquidité et l'attractivité des terminaux français. Cette augmentation de la liquidité pourrait attirer davantage d'entreprises intéressées à opérer en France, ce qui pourrait conduire à une augmentation de la compétitivité des consommateurs finaux

Mise en œuvre d'un service de rebours virtuel et modalités de commercialisation des capacités de regazéification additionnelles sur les terminaux régulés d'Elengy

Titan Clean Fuels

Nous n'avons pas de commentaires particuliers concernant le cadre de régulation.

Comme exprimé ci-dessus nous ne voyons pas en quoi le service de rebours virtuel tel que proposé par Elengy altérerait le service du terminal et la flexibilité des utilisateurs du service de regazéification. En conséquence une compensation n'apparaît pas opportune.

Par ailleurs, la proposition de la CRE d'allouer les revenus des tarifs du service de flux rebours au bénéfice des utilisateurs du service de regazéification pose la question du traitement non-discriminatoire des acteurs de marchés. En effet, un utilisateur du service de regazéification qui utiliserait toute ou partie de la capacité de flux rebours ne paierait effectivement, du fait du mécanisme proposé, qu'au mieux une partie de ce service du fait de sa position d'utilisateur de regazéification. Celle-ci le faisant bénéficier de ces mêmes revenus. Un acteur du GNL de détail sans cette position ne se verrait pas compensé de la même manière et donc potentiellement discriminé.

Energy Traders Europe

We agree with CRE's assessment that a higher coverage (sup 90%) would be more appropriate, in order to reward terminal users for the additional subscriptions they would book via such new services as much as possible.

Gestionnaires de réseaux et d'infrastructures

ELENGY

Elengy a veillé à ce que le service régulé de rebours aux PITTMs s'inscrive sans impact dans le cadre réglementaire de l'activité de regazéification. Les recettes générées seront implicitement reversées via le CRCP, au prorata des souscriptions sur la période tarifaire suivante.

D'autres mécanismes de redistribution plus spécifiques pourraient être envisagés (par exemple au prorata des émissions sur une période donnée). Toutefois, compte tenu du nombre limité d'utilisateurs des terminaux et de l'absence de biais significatif entre les souscriptions de long terme et les émissions effectives moyennes, Elengy considère qu'une telle approche serait, à ce stade, complexe à mettre en œuvre et d'un intérêt limité.

QUESTION RELATIVE AU SERVICE PROPOSÉ PAR NATRAN

Question 5 : Avez-vous des remarques concernant l'offre, la tarification ou le cadre de régulation proposés par NaTran ?

Associations professionnelles

FRANCE MOBILITÉ BIOGAZ

Sans se prononcer sur la pertinence du niveau de tarification proposé, en l'état actuel du marché, FMB comprend que le niveau de tarification proposé (terminaux + Natran) devrait générer un intérêt économique à recourir au service.

VERBATIM

Mise en œuvre d'un service de rebours virtuel et modalités de commercialisation des capacités de regazéification additionnelles sur les terminaux régulés d'Elengy

Par ailleurs, FMB tient à souligner que ce service est un service supplémentaire, optionnel, sans aucune obligation, et ne présente donc aucun risque pour les opérateurs du marché du GNL de détail.

France gaz

Pas de remarque.

UPRIGAZ

NaTran demande que les recettes induites par le service de rebours virtuel aux PITTMs soient couvertes à 100 % au CRCP. L'UPRIGAZ, en cohérence avec sa réponse à la question 4, adhère à la proposition de NaTran, mais souhaiterait que la restitution opérée soit fléchée vers les termes tarifaires des expéditeurs utilisant les terminaux méthaniers.

Fournisseurs, producteurs d'énergie et autres acteurs de marché

AXEGAZ Trading & Technologies SAS

L'offre et le mode de commercialisation proposés par NaTran sont parfaitement adaptés.

La tarification proposée est, en revanche, **incompréhensible et totalement injustifiée**, car, en cas de appel de capacité de service rebours:

1. NaTran n'encourra aucun cout supplémentaire e.
2. NaTran aura probablement perçu le tarif lié à la capacité de regazéification réservée par les clients de regazéification, bien que cette capacité n'aurait pas été utilisée (car annulée par l'appel de capacité rebours).
3. Le client de capacité rebours devra mettre à disposition une **quantité équivalente de gaz sur le réseau NaTran**, et, ainsi faisant, s'acquitter du tarif d'injection correspondant Appliquer un terme tarifaire supplémentaire pour le service rebours reviendrait à facturer 2 fois même service.

Si on se réfère aux autres contextes européens où un services de rebours a été mis en place, le tarif appliqué par le gestionnaire de réseau pour le ce service ne dépasse pas le 0.03 €/MWh, en reflétant ainsi les coûts réels engendrés par la mise en œuvre et gestion de ce service.

Nous recommandons une révision significative à la baisse de la tarification proposée par NaTran

Global LNG

Nous rappelons que Global LNG est opposé à l'introduction d'un service de rebours virtuel, toutefois si la CRE devait valider la mise en place d'un tel service, Global LNG demanderait que la rémunération de NaTran pour la capacité de rebours pour un PITTm soit déduite de la facture des expéditeurs long terme à ce même PITTm au prorata de leur souscription chaque mois pour la rémunération du rebours perçue le mois précédent.

TEGP

Nous rappelons que TEGP est contre l'introduction de service de rebours virtuel, toutefois si la CRE devait valider la mise en place d'un tel service, TEGP demanderait que la rémunération de Natran pour la capacité de rebours pour un PITTm soit déduite de la facture des expéditeurs long terme à ce même PITTm au prorata de leur souscription chaque mois pour la rémunération du rebours perçue le mois précédent.

VERBATIM

Mise en œuvre d'un service de rebours virtuel et modalités de commercialisation des capacités de regazéification additionnelles sur les terminaux régulés d'Elengy

LNGAZ

Je n'ai pas encore l'offre de NaTran

Gunvor International B.V. , Amsterdam, Geneva Branch (non officiel)

0.32 Eur/MWh seems excessive given there is no real flow, gas compression, Natran has to adopt to virtually reverse the regassification.

ENGIE

ENGIE partage l'opinion de la CRE sur la cohérence de la proposition de NaTran d'allocation automatique des capacités de transport au service de rebours virtuel, à l'instar de la règle en vigueur sur les capacités de regazéification.

ENGIE adhère également à l'approche tarifaire proposée par NaTran et considère pleinement fondée la proposition d'allocation à 100% au CRCP des recettes induites par le service de rebours virtuels aux PITTM.

ALTENS

Sans se prononcer sur la pertinence du niveau de tarification proposé, en l'état actuel du marché, ALTENS comprend que le niveau de tarification proposé (terminaux + Natran) devrait générer un intérêt économique à recourir au service.

Par ailleurs, ALTENS tient à souligner que ce service est un service supplémentaire, optionnel, sans aucune obligation, et ne présente donc aucun risque pour les opérateurs du marché du GNL de détail.

Shell Energy Europe Ltd.

Shell ne souhaite formuler aucune remarque particulière à ce stade. Le niveau de tarification proposé ainsi que le cadre réglementaire associé nous semblent adéquats et conformes aux standards généralement observés sur les marchés européens.

Enerjump

Sans se prononcer sur la pertinence du niveau de tarification proposé, en l'état actuel du marché, ENERJUMP comprend que le niveau de tarification proposé (terminaux + Natran) devrait générer un intérêt économique à recourir au service.

Par ailleurs, ENERJUMP tient à souligner que ce service est un service supplémentaire, optionnel, sans aucune obligation, et ne présente donc aucun risque pour les opérateurs du marché du GNL de détail.

Molgas

Il est essentiel que les prix soient compétitifs en termes de transport et au terminal et de s'assurer que la tarification du flux inverse reflète son coût réel. La neutralité réglementaire doit être préservée afin de ne pas fausser la concurrence entre les chargeurs.

Mise en œuvre d'un service de rebours virtuel et modalités de commercialisation des capacités de regazéification additionnelles sur les terminaux régulés d'Elengy

Titan Clean Fuels

La confirmation de flux inverse par NaTrans le jour J-1 à 14h00 pour le jour J, avec des frais de sortie de 0,32 €/MWh/jour, serait applicable, si nous comprenons bien. Ces frais semblent conformes aux tarifs européens.

Toutefois, il convient de clarifier à quel moment intervient la nomination des quantités de GNL effectivement liquéfiées par le système de flux rebours proposé par Elengy. L'allocation automatique de capacités de sortie NaTran aux souscripteurs de capacités de flux rebours virtuels ne saurait entraîner une présomption de nomination de quantités idoines de gaz naturel en sortie du point virtuel par les souscripteurs de ces capacités. Et ceci afin d'éviter de potentiels déséquilibres sur le réseau. La nomination de sortie pour des flux rebours au terminal devrait être effectuée par l'utilisateur final (pour le flux rebours).

Nous suggérons à Elengy de communiquer la capacité de flux inverse le plus tôt possible, afin de laisser un maximum de temps pour les échanges et les achats de gaz pour cette journée. La nomination effective en sortie du réseau NaTrans devrait être possible jusqu'à 4h00 le jour J, afin qu'Elengy puisse ajuster correctement l'injection de gaz le jour J aux capacités réellement disponibles sur le réseau.

Energy Traders Europe

The proposed tariff seems appropriate to us. In particular, we consider that the 100% CRCP coverage is fully relevant, for the same reasons that described above.

Gestionnaires de réseaux et d'infrastructures

ELENGY

Elengy n'a pas de remarque à formuler

QUESTION RELATIVE AUX MODALITÉS DE COMMERCIALISATION DES CAPACITÉS ADDITIONNELLES

Question 6 : Etes-vous favorable aux modalités de commercialisation des capacités additionnelles proposées par Elengy ?

Associations professionnelles

France gaz

France gaz est favorable à cette proposition.

UPRIGAZ

L'UPRIGAZ est favorable à une reconduction du mécanisme de commercialisation des capacités additionnelles en vigueur proposée par Elengy à partir du 1er janvier 2026.

VERBATIM

Mise en œuvre d'un service de rebours virtuel et modalités de commercialisation des capacités de regazéification additionnelles sur les terminaux régulés d'Elengy

L'UPRIGAZ n'est pas favorable à ce qu'Elengy mette en place directement un mécanisme « *pay-as-bid* », sans mécanisme d'enchères ascendantes, même si ce mécanisme devait être aussi transparent que la procédure PRISMA.

Fournisseurs, producteurs d'énergie et autres acteurs de marché

AXEGAZ Trading & Technologies SAS

Nous sommes favorable aux modalités de commercialisation des capacités additionnelles proposées par Elengy

Global LNG

Global LNG est favorable à la reconduction du mécanisme tel que décrit dans la délibération du 13 septembre 2023 et défavorable à la mise en place directe du mécanisme « *pay-as-bid* », car elle ne permettrait pas une allocation transparente et efficace des capacités additionnelles. Le principe d'enchère nous paraît pertinent et devoir être maintenu.

TEGP

TEGP est favorable à la reconduction du mécanisme tel que décrit dans la délibération du 13 septembre 2023 et n'est pas favorable à la mise en place directe du mécanisme « *pay as bid* », car elle ne permettrait pas une allocation transparente et efficace des capacités additionnelles. Le principe d'enchère nous paraît pertinent et devoir être maintenu.

LNGAZ

Oui totalement d'accord

ENGIE GNVERT

A ce stade les modalités de mise en œuvre de ce nouveau service semblent assez complexe ce qui risque d'être un frein à son utilisation. Ces modalités devraient être simplifiées et permettre notamment une anticipation plus importante de l'utilisation des volumes concernés.

ENGIE

ENGIE considère concluante l'expérimentation conduite depuis octobre 2023 sur la commercialisation aux enchères des capacités de regazéifications additionnelles et est favorable à une pérennisation du dispositif.

ENGE n'est pas favorable à la mise en place optionnelle d'un mécanisme additionnel « *pay-as-bid* » sans mécanisme d'enchères, qui viendrait en sus du mécanisme d'enchères ascendantes actuel. La coexistence de ces 2 dispositifs, qui seraient donc utilisés alternativement à discrétion de l'opérateur en fonction du nombre d'acheteurs potentiels estimé par Elengy, pose un problème de visibilité pour les expéditeurs. Un dispositif alternatif de type "premier arrivé premier service" nous semble préférable.

ALTENS

NSP

Mise en œuvre d'un service de rebours virtuel et modalités de commercialisation des capacités de regazéification additionnelles sur les terminaux régulés d'Elengy

Shell Energy Europe Ltd.

Shell serait favorable au maintien des modalités de commercialisation actuelles. Toutefois, dans l'hypothèse où une évolution serait envisagée, nous recommandons que le seuil de déclenchement du mécanisme d'enchères soit fixé à un niveau raisonnablement bas, afin de préserver l'efficacité du système et d'éviter toute distorsion de marché.

Enerjump

NSP

Molgas

Nous y sommes favorables, mais nous devons continuer à approfondir cette question.

Titan Clean Fuels

Pas de commentaires

Energy Traders Europe

While we may support Elengy's proposal, which aims at greater simplicity, we require more clarity on the conditions enabling Elengy to switch back to ascending-price auctions. We refer, in particular, to the non-defined threshold of potential buyers to be reached in order to trigger the ascending auctions mechanism ("Elengy requests to perpetuate the possibility of using an ascending auction, for example if the number of potential buyers were to be high").

Gestionnaires de réseaux et d'infrastructures

Teréga

En plus des capacités long terme souscrites sur ses terminaux méthaniers, Elengy peut commercialiser des capacités additionnelles lorsque les conditions opérationnelles s'y prêtent (par exemple, si le planning annuel de déchargement libère un créneau pour une cargaison supplémentaire).

A l'issue de la consultation publique, la CRE se prononcera sur les règles de commercialisation des capacités de regazéification additionnelles applicables à compter du 1er janvier 2026.

Terega signale toutefois que l'ajout de capacités en amont des limites SN3 risquerait de provoquer davantage de congestions, particulièrement en hiver. Or, les PITTMs de Fos et de Montoir sont justement situés en amont de ce ligne de saturation.

Afin d'éviter d'accentuer ces congestions en zone TRF, Terega pense qu'il serait plus prudent de commercialiser ces capacités additionnelles en interruptible, avec pour condition limitative l'apparition de congestions SN sur le réseau.

Teréga précise notamment que, compte tenu de l'incident actuel sur le Rhône, il serait imprudent de commercialiser des capacités additionnelles fermes au premier trimestre 2026.

Mise en œuvre d'un service de rebours virtuel et modalités de commercialisation des capacités de regazéification additionnelles sur les terminaux régulés d'Elengy

ELENGY

La valeur de marché des créneaux de déchargement est très volatile en fonction des niveaux de consommation, des disponibilités des infrastructures et des chaînes d'approvisionnement à un moment donné. Les rares créneaux additionnels qu'Elengy peut détecter et offrir au marché peuvent très souvent n'avoir qu'une valeur très limitée au moment de leur publication.

Dans ce contexte, Elengy souligne l'intérêt de disposer de plusieurs modalités de mise en vente, afin de pouvoir adapter ses mécanismes aux différentes configurations de marché, d'où sa proposition d'utiliser un mécanisme de type pay-as-bid, en complément des enchères ascendantes.

Le recours au dispositif « pay-as-bid » se justifie notamment par sa souplesse : il permet de capter la meilleure offre client à un instant donné, tout en facilitant la commercialisation de créneaux ponctuels ou dans des contextes où l'appétit du marché est très limité.

Ce mécanisme présente également des avantages opérationnels : plus simple à mettre en œuvre et significativement moins coûteux qu'un système d'enchères ascendantes, il permettrait un déploiement rapide, sans dépendance à des outils externes. Sa gestion pourrait être directement assurée par les équipes commerciales d'Elengy, évitant ainsi le recours à la plateforme PRISMA, dont l'utilisation engendre des frais additionnels. Cette internalisation renforcerait l'agilité d'Elengy et contribuerait à réduire les délais de mise en œuvre.

CONTRIBUTEURS À LA CONSULTATION PUBLIQUE

Associations professionnelles [3]

FRANCE MOBILITÉ BIOGAZ

France gaz

UPRIGAZ

Fournisseurs, producteurs d'énergie et autres acteurs de marché [14]

AXEGAZ Trading & Technologies SAS

Primagaz

LNGAZ

Gunvor International B.V. , Amsterdam, Geneva Branch (non officiel)

ENGIE GNVERT

ENGIE

Enerjump

ALTENS

Shell Energy Europe Ltd.

Molgas

NEVENYS

Eni S.p.A.

Titan Clean Fuels

Energy Traders Europe

Mise en œuvre d'un service de rebours virtuel et modalités de commercialisation des capacités de regazéification additionnelles sur les terminaux régulés d'Elengy

Gestionnaires de réseaux et d'infrastructures [3]

ELENGY

Teréga

Dunkerque LNG

Autres acteurs [1]

Vitol